Compte rendu de la séance du 12 avril 2021

Secrétaire de la séance : Marie-Claire VIANA

Tous les conseillers municipaux étaient présents sauf Evelyne Mourgues et Gilles Gard excusés.

Approbation du compte rendu de la séance du 26 février 2021, signature du registre des délibérations.

Ordre du jour :

<u>Délibérations du Conseil Municipal :</u>

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Madame le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Vu le budget principal 2021, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 33 367 €; Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte le projet d'augmentation pour l'année 2021 sur les taux FB et FNB. Soit :

- taxe foncière (bâti)

27.03 (taux de compensation "taxe

d'habitation" provenant du foncier bati départemental compris)

- taxe foncière (non bâti) :

133.38

Montant des redevances "Assainissement", tarif des branchements et dépôt de compteurs

Madame le Maire propose le tarif pour 2021.

Le forfait abonnement « **Assainissement** » passerait de **50 € à 55 €** et le tarif au m³ consommé **de 0.70 € à 0.73 €.**

Pour mémoire, il est précisé qu'à ces montants viennent s'ajouter la taxe de collecte (assainissement) prélevée par l'Agence Adour Garonne

La **taxe de raccordement au réseau** assainissement communal, créée par délibération du 09 avril 2005, serait maintenue à **1000 €**.

Aprés avoir délibéré le Conseil Municipal approuve :

-le forfait abonnement : 55€

- le tarif du m3 consommé :

0.73€

Adhésion au SYDED du Lot pour le traitement des boues de stations d'épuration **VU** les articles L2224-7 et suivants du code général des collectivités territoriales, **VU** les statuts du SYDED du Lot, notamment l'article 7.1.2,

Madame le Maire informe l'assemblée que le SYDED dans le cadre de sa compétence « Assainissement » propose à ses adhérents d'assurer la collecte,

le transport et l'épuration des eaux usées ainsi que la prise en charge globale des boues produites, quels que soient leur nature (liquide ou pâteuse) et leur mode d'élimination (épandage, compostage, incinération...).

Madame le Maire rappelle que ce service est soumis à participation comme inscrit dans le programme d'intervention. Elle précise que dans la mesure où la collectivité est déjà adhérente au SYDED pour la compétence « Assainissement », la commune doit délibérer pour bénéficier de l'option « traitement des boues de stations d'épuration ».

Suite à cette présentation, Madame le Maire propose à l'assemblée de débattre de l'intérêt d'adhérer au SYDED.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'adhérer au SYDED du Lot à compter du 12/04/2021 pour le traitement des boues de stations d'épuration de la collectivité.

<u>Vote des budgets primitifs 2021 : Commune et Assainissement</u>
Les budgets présentés sont votés à l'unanimité par le Conseil Municipal.
Ils sont consultables en Mairie.

Questions diverses:

- -Suite à la visite de la Police de l'eau concernant la station d'épuration il est à prévoir l'installation d'un système d'auto surveillance, coût approximatif de 1820 € TTC. D'autre part il faut faire évacuer les boues par un organisme agréé d'ou l'adhésion au syded du lot pour cette mission. Ces différents services engendrent des dépenses supplémentaires qui entrainent une augmentation du coût du service.
- -Des travaux de peintures sont prévus sur le préau de l'école, deux devis ont été présentés.

Les travaux de mise en place de l'adressage ont commencé avec l'aide du SDAIL.

- -La réunion avec les experts d'assurance et l'architecte pour la poursuite des travaux sur la grange prévu le 12 avril a été repoussé au 05 mai.
- -Le Conseil Municipal a décidé de prendre un arrêté pour interdire la circulation des quads et motos dans le coeur du village et notamment près de l'école pour éviter les nuissances sonores et les dégradations de la chaussée et des espaces verts.

La séance est levée à 23 heures.

LE MAIRE

Geneviève Vandekerckhove

y Jarole &